



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 122 CESTAS
ARRONDISSEMENT : 33 BORDEAUX
TRÉSORERIE OU SGC : SGC CASTRES-GIRONDE-CREON

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 033-213301229-20250414-DELIB_29_03_25-DE

2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	32 954 968	36,90	113,23	33 977 000	12 537 513	36,90	12 537 513
Taxe foncière non bâties (TFNB)	236 899	38,94	142,07	241 900	94 196	38,94	94 196
Taxe d'habitation (TH)	658 625	15,11	54,43	520 200	78 602	15,11	78 602
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		12 710 311

Total 12 710 311

Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case ☐
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité			
Taxe foncière non bâties (TFNB)	12 710 311 = 1,000 000			
Taxe d'habitation (TH)	12 710 311			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	100 458			2 816 089	0	0	-1 786 621	1 129 926

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
12 710 311		1 129 926		13 840 237

A BORDEAUX

Le 19 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
SAMUEL BARREAU

Le

Pour la Préfecture,

Le 15 avril 2025

Pour la Commune,



Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 122 CESTAS
ARRONDISSEMENT : 33 BORDEAUX
TRÉSORERIE OU SGC : SGC CASTRES-GIRONDE-CREON

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 033-213301229-20250414-DELIB_29_03_25-DE

2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	6 677	a. Par le conseil municipal	2 069	b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	9 113 462	c. Centrales photovoltaïques	176
c. Locaux industriels	2 737 581	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux et longue durée	61 422	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
Taxe foncière non bâtie		b. Par la loi (terres agricoles)	30 759	f. Transformateurs électriques	
Taxe d'habitation :		c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
a. Dotation pour perte de THLV		Cotisation foncière des entreprises		h. Installations gazières et autres	
b. Mayotte	>>>	a. Par le conseil municipal		i. Taxe sur les pylônes	100 282
Cotisation foncière des entreprises :		b. Par la loi		5. RÉFORMES FISCALES	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>	3. BASES DE TAXE D'HABITATION		a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. Base minimum		a. Résidences secondaires et assimilées	520 200	b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Locaux industriels		b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	c. Coefficient correcteur	0,883037
d. Autres allocations		c. Bases dégreévées hors locaux vacants	147 028	d. Taux FB commune 2020	19,44
		d. Bases dégreévées locaux vacants		e. Taux FB département 2020	17,46
		e. Bases dégreévées majo THS			

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12	13	14	15
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	45,29	113,23	>>>	113,23
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	57,39	143,48	1,41000	142,07
Taxe d'habitation (TH)	23,88	24,95	62,38	7,95000	54,43
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	13,49
b. Taux maximum de la majo	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	
	26,02